

Intégration de l'assistance en espèces dans la prise en charge des cas de violences basées sur le genre pour soutenir les personnes survivantes de la province de Ninive en Iraq

AOÛT 2022



**WOMEN'S
REFUGEE
COMMISSION**



Remerciements



La **Women's Refugee Commission** (Commission des femmes pour les réfugiés ou WRC) protège les droits et améliore les conditions de vie des femmes, des enfants et des jeunes déplacés par les conflits ou les crises. Nous examinons leurs besoins, trouvons des solutions et préconisons des programmes et des mesures qui renforcent leur résilience et font évoluer les pratiques humanitaires. www.womensrefugeecommission.org.

La **Women Empowerment Organization** (WEO) est une organisation indépendante à but non lucratif qui vise à atteindre l'égalité des genres ainsi que la participation équitable et l'inclusion des femmes dans tous les aspects de la vie en Iraq. La WEO entend renforcer l'autonomie des femmes sur le plan économique et politique, en mettant fin à toutes les formes de violences basées sur le genre (VBG) et en plaidant pour l'élaboration et la réforme de politiques promouvant l'égalité des genres ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de résolutions et de conventions internationales au niveau national. La WEO s'attache à prévenir les violences basées sur le genre en Iraq et à intervenir en fournissant un soutien psychologique et social, une aide juridique et la prise en charge des cas, tout en plaidant pour une meilleure protection juridique des femmes. <https://www.weoiraq.org/>

Oxfam est une confédération mondiale d'organisations qui luttent contre les inégalités pour mettre fin à la pauvreté et aux injustices. Elle offre une aide vitale en temps de crise et milite pour la justice économique, l'égalité des genres et l'action climatique. La confédération revendique l'égalité des droits et des traitements afin que chaque personne puisse s'épanouir et pas seulement survivre. Oxfam œuvre en Iraq depuis les années 1990, avec une présence plus ou moins forte. La confédération travaille en partenariat avec les communautés et les collectivités locales, la société civile et les organisations du secteur privé afin de mener des activités complètes et intégrées d'aide humanitaire, de développement et de plaidoyer. www.oxfam.org/en.

Remerciements

La présente étude de cas présente les enseignements programmatiques et opérationnels tirés d'une intervention conjointe menée par la WEO et Oxfam en Iraq, qui intégrait les transferts d'espèces aux programmes de lutte contre les VBG dans la province iraquienne de Ninive. La WEO et Oxfam remercient le Fonds humanitaire pour l'Iraq pour le financement de l'intervention en question.

La présente étude de cas a été réalisée grâce au généreux financement accordé par la Direction suisse du développement et de la coopération à l'équipe spéciale du **Groupe mondial de la protection (GPC) chargée des transferts monétaires pour la protection**, dirigée conjointement par la Women's Refugee Commission (WRC) et Save the Children. Cette étude de cas a été rédigée par Tenzin Manell (WRC), Tara Ashour et Ali Aamer (WEO) et Zaynab Farhad (Oxfam) et éclairée par les enseignements tirés par la WRC lors d'entretiens avec les informateurs clés et de groupes de discussion avec le personnel clé du projet. La présente étude de cas a été revue par Dale Buscher et Diana Quick (WRC), Suzan Aref (WEO) et Aurélie Leroyer (Oxfam).

Nous contacter

Pour plus d'informations ou pour faire part de tout commentaire sur l'étude de cas, veuillez contacter Tenzin Manell (tenzinm@wrcommission.org), Tara Ashour (tara.ashour@weoiraq.org), Suzan Aref (suzan.aref@weoiraq.org), Zaynab Farhad (zfarhad@oxfam.org.uk) et Aurélie Leroyer (ALeroyer@oxfam.org.uk).

© 2022 Women's Refugee Commission, Women Empowerment Organization, Oxfam

Photo de couverture : Distribution de kits de dignité au Centre communautaire Najat de Mossoul, Ninive. © WEO

Crédit pour toutes les photos : WEO.

Table des Matières



CONTEXTE	1
CONTEXTE OPÉRATIONNEL	2
INTERVENTION	4
ÉVALUATION RELATIVE À L'OCTROI DE TRANSFERTS D'ESPÈCES ET À L'ATTÉNUATION DES RISQUES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION	7
MODALITÉS ET MÉCANISME DE DISTRIBUTION	8
MOMENT ET LIEU DU DÉCAISSEMENT	9
DÉCAISSEMENT	9
VALEUR, FRÉQUENCE ET DURÉE DU TRANSFERT	11
ACTIVITÉS ET SERVICES ASSOCIÉS AUX TRANSFERTS D'ESPÈCES	11
SUIVI	11
CONCLUSIONS	12
ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET RECOMMANDATIONS	13
ENSEIGNEMENTS PROGRAMMATIQUES	13
ENSEIGNEMENTS OPÉRATIONNELS	14
PROCHAINES ETAPES	19
PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS LOCALES	20
CONCLUSION	21

Contexte



Avec le soutien de la Direction suisse du développement et de la coopération et au nom de l'équipe spéciale du Groupe mondial de la protection chargée des transferts monétaires pour la protection, la Women's Refugee Commission et CARE ont lancé une initiative visant à améliorer l'accès des professionnels de terrain aux connaissances, compétences, conseils et outils nécessaires à l'intégration des programmes de transferts monétaires et de lutte contre les VBG dans les contextes humanitaires.

Cette initiative, de même que d'autres études de cas, vient compléter des supports de formation, des ateliers, des webinaires et des podcasts qui présentent les enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de transferts monétaires dans le cadre de la lutte contre les VBG au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En plus d'enrichir les connaissances locales, nationales et mondiales dans ce domaine, cet ensemble de ressources permet d'améliorer les pratiques de nombreuses parties prenantes humanitaires, notamment les professionnels du secteur humanitaire et du développement, les pouvoirs publics nationaux et les donateurs internationaux.

La présente étude de cas met en lumière les expériences d'Oxfam et de Women Empowerment Organization (WEO) dans le cadre de leur partenariat visant à intégrer les transferts d'espèces à la prise en charge des cas de VBG dans la province iraquienne de Ninive.



Distribution de plans d'accès aux services sur la rive est de Mossoul, Ninive.



Contexte Opérationnel



La situation politique en Iraq demeure instable. Des années de conflit ont déraciné des millions de personnes, érodé la cohésion sociale, perturbé l'accès aux services de base et détruit les moyens de subsistance, entraînant une augmentation des risques en matière de protection, et notamment des violences basées sur le genre (VBG). En raison de la faiblesse de la gouvernance centrale, de la lenteur des progrès en matière de relèvement et de développement économiques et de la multiplication des conséquences des changements climatiques spécifiques au genre, la situation se prolonge et des millions de personnes à travers l'Iraq ont encore besoin d'une aide humanitaire.

L'Iraq est à la fois classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et dans celle des pays à « risque très élevé » de crise humanitaire.¹ Au cours du conflit contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) de 2014 à 2017, près de 6 millions de personnes ont été déplacées. Malgré la chute de l'EIL, le pays reste politiquement instable et marqué par des tensions sociales, ethniques et sectaires. Selon l'aperçu des besoins humanitaires en Iraq de 2022, les besoins et les vulnérabilités se sont aggravés, quelque 2,5 millions de personnes se trouvant actuellement en situation de besoin urgent. Le déplacement est en cours pour un million d'Iraqiens (dont 45 % d'enfants, 28 % de femmes et 15 % de personnes handicapées). Beaucoup d'entre eux se heurtent à des obstacles les empêchant de revenir dans leur région d'origine ; plus de 60 % des personnes déplacées ont besoin d'aide humanitaire, dont 30 % font face à des besoins urgents².

Au 30 septembre 2021, on comptait 1,1 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays et réparties dans 18 provinces, dont 76 % vivaient dans des logements privés, 15 % dans des camps et 9 % dans des abris d'urgence (hors des camps). Sur les 4,9 millions de rapatriés, 51 % vivaient dans des conditions dont la sévérité était jugée moyenne à élevée, et étaient confrontés à un manque de moyens de subsistance, de services de base, de cohésion sociale et de sécurité.³ Pendant la période 2020–2021, la proportion de personnes déplacées hors des camps ayant des besoins urgents est passée de 36 % à 45 % tandis que la proportion de personnes rapatriées ayant des besoins urgents est quant à elle passée de 28 % à 38 %.⁴ La perte d'emploi, l'accumulation de dettes et la hausse des dépenses alimentaires sont les principaux facteurs de cette augmentation.

La pandémie actuelle de COVID-19 a intensifié les besoins humanitaires en augmentant les vulnérabilités socio-économiques, en entraînant des pertes d'emplois et de revenus⁵ et en aggravant les problèmes de protection en raison de l'accès inadéquat ou limité aux services essentiels, en particulier dans les zones de rapatriement peu sûres situées hors des camps. L'accès à l'aide juridique et communautaire est limité par les restrictions à la libre circulation, la perturbation des services publics et d'autres mesures

1 OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires en Iraq de 2020*. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-humanitarian-needs-overview-2020-november-2019-enarku>.

2 Voir : <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-humanitarian-needs-overview-2022-executive-summary-enarku>.

3 Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://iraqdtm.iom.int/>.

4 OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires en Iraq de 2021*. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/iraq>.

5 *Ibid.*



visant à atténuer la propagation de la COVID-19. Les personnes déplacées dans les camps et les zones de rapatriement vivent dans des conditions précaires et disposent d'un accès insuffisant ou limité aux services essentiels. Cette situation a entraîné une augmentation des mécanismes d'adaptation négatifs ainsi que des traumatismes psychologiques, du stress et de l'anxiété⁶.

En outre, les changements climatiques entraînent des difficultés supplémentaires qui s'ajoutent aux besoins humanitaires. Ils nuisent à la qualité de vie des populations, et en particulier des femmes et des filles. Par exemple, en cas de sécheresse, c'est aux femmes et aux filles qu'incombe la tâche d'aller chercher de l'eau et de répondre aux autres besoins essentiels du ménage en parcourant de plus longues distances à mesure que les ressources en eau se tarissent. La hausse des températures et la variabilité saisonnière des pluies ont des conséquences négatives sur l'agriculture, ce qui entraîne une diminution du revenu des ménages et de l'approvisionnement alimentaire et aggrave l'insécurité des moyens de subsistance.

En 2020, l'Iraq était classé 123^e sur 160 pays dans l'indice d'inégalité de genre du PNUD. Dans ce contexte d'inégalité entre les genres, les violences basées sur le genre (VBG) sont très répandues et, selon l'aperçu des besoins humanitaires en Iraq de 2022, près de 900 000 personnes sont exposées à des risques de VBG et 341 000 ont un besoin urgent de services liés aux VBG dans le pays. Parmi les formes les plus courantes de VBG figurent les violences domestique et sexuelle, l'exploitation et les abus (y compris par les acteurs du domaine de la sécurité et de l'aide humanitaire) et le mariage forcé, notamment celui des enfants. Selon le sous-secteur de la lutte contre les VBG, le nombre de personnes ayant bénéficié d'activités liées aux VBG a diminué depuis le début de la pandémie en raison du confinement et des restrictions financières. Les taux de prise en charge des cas et de soutien psychosocial ont diminué de 25 % en mars et de 50 % en avril 2020. Les femmes et les filles iraqiennes sont davantage exposées aux VBG et aux risques en matière de protection en raison de l'inégalité entre les genres, des normes sociales restrictives, des pratiques traditionnelles néfastes et de l'inégalité des chances en matière d'éducation. La stigmatisation sociale entourant les VBG, et plus particulièrement les violences sexuelles, la peur des représailles, la couverture insuffisante des services spécialisés dans les VBG et la méconnaissance des services disponibles continuent d'empêcher un grand nombre de personnes survivantes d'accéder à des services spécialisés, notamment à des soins de santé, à des moyens de subsistance, à des abris sûrs et à des services juridiques⁷.

Le gouvernorat de Ninive est situé dans le nord de l'Iraq. Sa principale ville et capitale, Mossoul, était un bastion de l'EIL, ce qui a engendré des déplacements massifs de population lors de l'occupation de la ville et de sa libération. L'occupation par l'EIL a affecté de manière disproportionnée les femmes⁸, qui ont été victimes de meurtres, d'enlèvements, de trafics, de conversions forcées⁹, de viols et de violences

6 *Ibid.*

7 Voir : <https://policy-practice.oxfam.org/resources/gender-analysis-of-the-covid-19-pandemic-in-iraq-conducted-in-kirkuk-diyala-and-621007/>.

8 Rapport 2014-2016 de l'Iraqi Women's Network. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/IRQ/INT_CEDAW_NGS_IRQ_25070_E.pdf.

9 Déclaration du Forum régional d'Erbil sur la sécurité des femmes concernant la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, mai 2015. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://iraqi-alamal.org/?p=2009&lang=en>.

sexuelles¹⁰. Les femmes et les filles des communautés religieuses minoritaires et majoritaires ont été forcées d'épouser des membres de l'EIIL. En 2020, le gouvernorat de Ninive a accueilli plus de 56 % des nouveaux rapatriés à la suite des fermetures de camps ordonnées par le gouvernement iraquien. La fermeture des camps a provoqué une forte insécurité des moyens de subsistance qui a touché de manière disproportionnée les femmes et les filles, car les familles ont souvent dû recourir à des stratégies d'adaptation telles que le mariage précoce pour payer le loyer, la nourriture et les besoins de base. En outre, les femmes et les filles continuent de subir des restrictions de leur liberté de circulation liées aux normes de genre qui sont aggravées par le fait qu'elles n'ont pas de papiers¹⁵. Le besoin d'interventions de lutte contre les VBG ne cesse d'augmenter compte tenu de la précarité des conditions de vie de la plupart des rapatriés, ainsi que des conditions dans les zones de rapatriement qui ne sont pas encore adéquates en raison de l'accès limité aux services de base.

Intervention



Les résultats de l'analyse des disparités entre les genres dans le contexte de la pandémie de COVID-19¹¹ menée par Oxfam en juillet 2020 ont mis en évidence le besoin urgent de sensibiliser les populations aux risques en matière de VBG et de protection et de renforcer l'accès des personnes survivantes de VBG aux services. Avec le soutien du Fonds humanitaire pour l'Iraq, Oxfam a mis en œuvre un projet intitulé « Najat: prévenir et atténuer les risques de violences basées sur le genre et de protection pendant la pandémie de COVID-19 » de juillet 2020 à juin 2021, en partenariat avec plusieurs organisations iraqiennes : la Kurdistan Relief Association à Kirkouk, VERA à Diyala, la Baghdad Women Association à Al-Anbar, et la WEO à Ninive.

L'intervention, qui s'est déroulée pendant la pandémie de COVID-19, a intégré l'assistance en espèces à la prise en charge des cas de VBG en vue de soutenir l'atténuation des risques de VBG et les interventions dans ce domaine. Les femmes et les filles exposées à des risques de VBG et les personnes survivantes inscrites au programme ont souvent appris l'existence des services grâce à des séances de sensibilisation. Les personnes survivantes de VBG ont bénéficié d'un soutien psychosocial individuel dans le cadre de la prise en charge des cas de VBG. De nombreuses personnes survivantes qui souhaitaient entrer dans le système de prise en charge des cas de VBG en raison de leur vulnérabilité et des VBG vécues cherchaient à améliorer leur situation et ont déclaré avoir besoin d'un soutien financier, tel qu'une assistance en espèces et de nouveaux moyens de subsistance, afin d'améliorer leur sécurité ou de se relever des violences. Les personnes survivantes considéraient que l'assistance en espèces était essentielle pour accéder aux services dont elles avaient urgemment besoin, par exemple les services

10 Amnesty International, *Escape from Hell, torture, Sexual Slavery in Islamic State Captivity in Iraq*, première édition, décembre 2014. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2014/12/iraq-yezidi-women-and-girls-face-harrowing-sexual-violence>.

11 *Gender Analysis of the COVID-19 Pandemic in Iraq: Conducted in Kirkuk, Diyala and Sulaimaniyah Governorates* Oxfam Policy & Practice. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/gender-analysis-of-the-covid-19-pandemic-in-iraq-conducted-in-kirkuk-diyala-and-621007/>.



multisectoriels, les services juridiques, les services de santé pour traiter les blessures, les maladies ou les handicaps graves, ainsi que pour couvrir les frais de transport nécessaires pour accéder à ces services et à un hébergement ou à un refuge sûr loin de leur agresseur.

Les partenaires ont organisé des séances de sensibilisation dans les communautés cibles, distribué des dépliants et des brochures sur la prévention des VBG et les services de soutien disponibles, assuré la prise en charge des personnes survivantes, fourni un soutien psychosocial et distribué des kits contenant des articles de base aux personnes survivantes de VBG. Les partenaires ont veillé à ce que les systèmes d'orientation des personnes survivantes de VBG soient actifs, accessibles et utilisés. Les transferts d'espèces (appelés « transferts monétaires pour la protection » selon les procédures opérationnelles normalisées d'Oxfam) ont été intégrés à l'intervention dans le cadre du processus de prise en charge des cas, afin de garantir que les personnes survivantes de VBG les plus vulnérables possèdent les moyens financiers d'accéder à l'aide dont elles avaient besoin. L'intégration de l'assistance en espèces aux programmes de lutte contre les VBG était inédite pour Oxfam en Iraq, bien que de nombreux acteurs de la lutte contre les VBG aient souligné la nécessité de fournir des espèces aux personnes survivantes de VBG afin d'améliorer leur protection. Oxfam a donc élaboré des procédures opérationnelles normalisées pour répondre aux besoins des personnes survivantes et les a communiquées à ses partenaires pour appuyer une mise en œuvre conjointe.

En se fondant sur l'expérience d'Oxfam en matière d'assistance en espèces accordée aux personnes ayant des besoins en matière de protection, des procédures opérationnelles normalisées ont été élaborées pour adapter l'assistance en espèces aux spécificités de la lutte contre les VBG. Pour garantir la protection des personnes survivantes de VBG, les transferts d'espèces ont été systématiquement intégrés et adaptés à un processus de prise en charge des cas de VBG et accordés parallèlement à une gamme d'autres services. Le suivi post-distribution, qui est généralement effectué par l'équipe de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage d'Oxfam un mois après la distribution des espèces, a été supprimé des procédures opérationnelles normalisées afin de garantir la confidentialité des personnes survivantes de VBG. Le contrôle de l'utilisation des transferts d'espèces par les personnes survivantes de VBG et le suivi des personnes survivantes sont restés à la charge des responsables de cas. Après avoir élaboré les procédures opérationnelles normalisées, Oxfam a formé ses partenaires locaux en Iraq à l'utilisation des transferts monétaires pour la protection dans le cadre de son intervention globale de protection et de sa programmation stratégique visant à prévenir, à atténuer et à répondre aux risques en matière de protection. L'intégration des transferts d'espèces aux programmes de lutte contre les VBG a été utilisée comme un outil supplémentaire pour renforcer la protection des femmes et des filles et pour atténuer les risques associés aux déplacements prolongés, promouvoir le relèvement économique et renforcer la résilience des personnes survivantes de VBG.

Dans le cadre du projet « Najat », Oxfam et ses quatre partenaires ont distribué des transferts monétaires pour la protection à 342 personnes survivantes de VBG dans quatre gouvernorats : 80 personnes survivantes à Ninive, le site de cette étude de cas, 50 personnes survivantes à Diyala, 95 personnes survivantes à Al-Anbar et 117 personnes survivantes à Kirkouk. Les personnes survivantes ont fait état d'un ou plusieurs types de VBG : agression sexuelle, harcèlement sexuel, agression physique, mariage forcé, déni de ressources, d'opportunités ou de services, ou encore maltraitance psychologique ou émotionnelle. L'assistance en espèces a été remise en main propre et utilisée par les personnes survivantes pour couvrir les frais médicaux (à l'exception des opérations médicales) qui n'étaient pas



Distribution de plans d'accès aux services sur la rive est de Mossoul, Ninive.

entièrement pris en charge par le secteur de la santé ; les frais d'aide juridique et de procédure judiciaire qui n'avaient pas déjà été pris en charge ; le loyer ou tout coût associé à un déménagement vers un lieu sûr, y compris vers des abris ; et le transport pour accéder à ces services.¹²

Évaluation relative à l'octroi de transferts d'espèces et à l'atténuation des risques dans le cadre du plan d'action

Afin d'atténuer les risques liés à la fourniture d'assistance en espèces aux personnes survivantes de VBG, celle-ci a été intégrée à la prise en charge des cas et réservée aux personnes survivantes répondant aux critères d'orientation vers ce type d'assistance. L'équipe de prise en charge des cas des partenaires d'Oxfam, qui comprend l'équipe de la WEO, a évalué l'admissibilité des personnes survivantes de VBG à l'assistance en espèces au cours du processus de prise en charge des cas. Les transferts d'espèces n'étaient pas l'assistance par défaut prévue pour toutes les personnes survivantes ayant déclaré avoir vécu des VBG au cours de la prise en charge des cas.

Au contraire, conformément à une approche centrée sur les personnes survivantes, les responsables des cas de VBG ont systématiquement évalué la pertinence des transferts d'espèces pour chaque cas individuel. L'orientation était préconisée uniquement dans les cas où les transferts en espèces étaient considérés comme étant favorables au rétablissement de la personne survivante, tant par celle-ci que par les responsables des cas.

Conformément aux procédures opérationnelles normalisées convenues entre la WEO et Oxfam, les responsables des cas de WEO ont évalué les facteurs économiques potentiels de chaque cas. Le cas échéant et si la personne survivante ne disposait pas d'un accès sûr aux ressources financières, la ou le responsable du cas évoquait avec la personne survivante :

- » La possibilité de répondre aux besoins de la personne survivante grâce à une assistance en espèce, et la manière de le faire ;
- » Les stratégies d'adaptation que la personne survivante pourrait utiliser une fois que l'assistance en espèces prendrait fin ; et

12 Ces typologies de cas ont été définies dans les procédures opérationnelles normalisées de la façon qui suit. Viol : pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle), à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. S'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus. Agression sexuelle : toute forme de contact sexuel non consensuel qui n'entraîne pas ou n'inclut pas de pénétration. Il peut s'agir par exemple d'une tentative de viol, d'un baiser, d'une caresse ou d'un attouchement non désirés des parties génitales et des fesses. Les mutilations génitales féminines ou les ablations génitales féminines sont un acte de violence qui concerne les organes sexuels et, en tant que tel, doivent être classées comme une agression sexuelle. Agression physique : tout acte de violence physique qui n'est pas de nature sexuelle. Il peut s'agir par exemple de coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne ou des blessures. Mariage forcé : mariage d'une personne contre sa volonté. Déni de ressources, d'opportunités ou de services : déni de l'accès légitime aux ressources, aux biens économiques ou aux moyens de subsistance, à l'éducation, à la santé ou à d'autres services sociaux. Les exemples comprennent par exemple les veuves privées d'un héritage, les revenus soustraits de force par un partenaire intime ou un membre de la famille, les femmes que l'on empêche d'utiliser des contraceptifs, les filles que l'on empêche d'aller à l'école, etc. Les déclarations de pauvreté générale ne s'appliquent pas ici. Maltraitance psychologique ou émotionnelle : fait d'infliger des douleurs ou des blessures mentales ou émotionnelles. Il s'agit par exemple de menaces de violence physique ou sexuelle, d'intimidation, d'humiliation, d'isolement forcé, de harcèlement obsessionnel ou de harcèlement, d'attention non désirée, de remarques, de gestes ou d'écrits à caractère sexuel et/ou menaçant, de destruction d'objets chers, etc.

- » Tous les risques associés à la fourniture d’une assistance en espèces et les moyens de les atténuer, tels qu’ils figuraient dans le plan de sécurité spécifique au transfert d’espèces (par exemple, le mécanisme de distribution, la valeur du transfert, la fréquence ou la durée des transferts) ; s’il existait un risque que l’agresseur contrôle l’argent, la ou le responsable du cas préconiserait alors une orientation vers une assistance en nature plutôt qu’en espèces.

Si la ou le responsable du cas considérait que les transferts d’espèces étaient pertinents, le formulaire d’évaluation relatif aux transferts d’espèces était rempli et transmis à Oxfam pour approbation. Oxfam et la WEO procédaient ensemble au versement de l’assistance en espèces aux personnes survivantes de VBG.

Modalités et mécanisme de distribution

Selon les procédures opérationnelles normalisées, les orientations vers un transfert d’espèces étaient classées selon trois catégories en fonction du niveau de risque : élevé, moyen et faible. Le tableau 1 présente une catégorisation détaillée des cas en fonction du niveau de risque, ainsi que les délais de décaissement associés permettant de faire face au niveau de risque du cas.

Tableau 1. Catégorisation des cas et délais de décaissement

Niveau de risque	Description du cas	Décaissement
Élevé	Personnes survivantes nécessitant un soutien immédiat, tel qu’une orientation urgente vers un logement ou un abri sûr, ou un soutien médical ou psychosocial urgent.	Sous 24 à 72 heures
Moyen	Personnes survivantes présentant des caractéristiques spécifiques liées à l’âge, au genre, à la santé ou à d’autres facteurs qui les rendent plus vulnérables aux violences, à l’exploitation et à la négligence.	Sous 5 à 10 jours
Faible	Personnes survivantes répondant aux critères d’admissibilité, mais n’ayant pas besoin d’une assistance immédiate et n’étant pas considéré(e)s comme étant en situation de vulnérabilité accrue.	Sous 2 à 3 semaines

Les 80 personnes survivantes de Ninive ont reçu plusieurs formes d’assistance (assistance multimodale) conformément à leurs plans d’action et à leurs plans de sécurité spécifiques, consistant en une combinaison d’assistance directe en espèces et en nature (kits contenant des articles de base¹³).

13 Les kits contenaient du savon (un paquet de six pains), quatre serviettes hygiéniques, un lot de trois sous-vêtements, deux désinfectants pour les mains, deux dentifrices, une brosse à dents et une crème hydratante.

Moment et lieu du décaissement

Le moment du décaissement de l'assistance en espèces dépendait de la gravité du cas des personnes survivantes. Le tableau 2 présente pour une ventilation du nombre de cas en fonction du niveau de risque parmi les 80 personnes survivantes pris(es) en charge par la WEO. Lors de la mise en œuvre du plan d'action, les responsables de cas de la WEO ont convenu avec l'équipe chargée des questions de genre d'Oxfam du meilleur moment et du meilleur endroit pour distribuer l'assistance à la personne survivante. Les responsables de cas de la WEO ont accompagné la responsable des questions de genre d'Oxfam lors du décaissement de l'assistance personnalisée convenue pour les personnes survivantes.

Tableau 2. Catégorisation du nombre de cas par niveau de risque et délais de décaissement de l'assistance

Niveau de risque	Nombre de personnes survivantes	Pourcentage des cas	Décaissement
Élevé	20	25	Sous 24 à 72 heures
Moyen	20	25	Sous 4 jours
Faible	40	50	Sous 1 à 2 semaines

Les cas à niveau de risque moyen ont été orientés vers des services spécifiques nécessaires à la résolution des cas et au rétablissement des personnes survivantes et ont fait l'objet d'un suivi étroit. Les cas à faible risque ont été pris en charge et ont fait l'objet d'un suivi standard. Ces personnes survivantes étaient vulnérables en raison du statut socio-économique de leur famille, de leur âge ou de la gravité de leur état, mais n'avaient pas besoin d'une assistance immédiate.

Décaissement

La première étape du processus de décaissement consistait à soumettre le formulaire « Transferts monétaires pour la protection » rempli par la ou le responsable du cas de la WEO selon les informations recueillies au cours du processus de gestion du cas. Le formulaire était ensuite envoyé à la responsable des questions de genre et à la direction des programmes d'Oxfam pour approbation. Cette séparation des tâches a été jugée essentielle pour protéger de tout abus potentiel l'admissibilité des personnes à recevoir des transferts d'espèces. Tous les documents étaient rendus anonymes afin de garantir la confidentialité des personnes survivantes.

Une fois qu'un cas était validé par Oxfam, les responsables de cas de la WEO contactaient la personne survivante en lui demandant dans quel endroit et à quel moment il serait sûr pour elle de recevoir un ou plusieurs transfert(s) d'espèces (sans mentionner le mot « espèces » pour éviter tout risque supplémentaire). Toutes les personnes survivantes ont préféré venir au centre communautaire des femmes de la WEO, où elles se sentaient en sécurité et à l'aise, pour recevoir l'assistance.

La responsable des questions de genre d'Oxfam (un membre féminin du personnel) était présentée par les responsables de cas de la WEO à la personne survivante, dont le nom n'était pas mentionné, et elle lui remettait alors directement les espèces. Les versements étaient effectués en petites coupures. La personne survivante signait ensuite un reçu indiquant son numéro de dossier (sans données



Distribution de kits de dignité au Centre communautaire Najat de Mossoul, Ninive.

personnelles ni données d'identification), le montant reçu et la date de réception. Afin de respecter la vie privée des personnes survivantes de VBG, l'équipe d'Oxfam n'avait pas accès aux dossiers des personnes survivantes. Le processus accordait une attention particulière à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, en veillant à la séparation des tâches entre l'évaluation, la validation et la distribution de l'assistance en espèces. Tout le personnel était formé à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, aux principes de protection, aux normes humanitaires et aux éléments fondamentaux des transferts monétaires.

Le décaissement était parfois retardé en raison de difficultés à entrer en contact avec la bénéficiaire, notamment dues aux restrictions de circulation liées à la COVID-19, à la distance entre le domicile de la personne survivante et les services, aux problèmes de sécurité ou encore à l'incapacité de la personne survivante à se présenter au lieu et à l'heure convenus.

Valeur, fréquence et durée du transfert

La valeur du transfert pour chaque survivante était fondée sur ses besoins et allait de sommes équivalentes à 50 USD à un maximum de 200 USD remis en dinars irakiens. Le montant exact était stipulé au cas par cas sur recommandation du responsable de cas de la WEO chargé du dossier à la responsable des questions de genre d'Oxfam, conformément aux procédures opérationnelles normalisées.

Les justifications et les décisions relatives à la valeur du transfert étaient documentées avec le numéro de dossier de la personne survivante, sans aucune donnée personnelle ni donnée d'identification. Les 80 personnes survivantes ont toutes reçu des transferts uniques. Les procédures opérationnelles normalisées prévoyaient un maximum de trois transferts pour les cas exceptionnels.

Activités et services associés aux transferts d'espèces

En se fondant sur le plan d'action de chaque personne survivante, la WEO orientait les cas vers d'autres prestataires de services, le cas échéant, notamment vers des services de santé, de formation professionnelle, d'accès à des moyens de subsistance et de distribution de nourriture. Bien que l'accès à des moyens de subsistance durables soit le besoin le plus pressant exprimé par les personnes survivantes de VBG, les options restaient limitées. Cette réalité souligne l'importance de répondre aux besoins des personnes survivantes en comblant les lacunes dans la prestation de services, car cela est essentiel pour prévenir une nouvelle exposition à la violence et de nouveaux incidents. Il convient de noter que les personnes survivantes admissibles aux transferts d'espèces avaient souvent besoin de ces transferts pour accéder à des services qui étaient disponibles, mais éloignés de leur domicile en zone rurale.

Suivi

Compte tenu du caractère sensible des VBG, et pour éviter toute violation de la confidentialité, Oxfam et ses partenaires ont choisi de ne pas mettre en place de suivi post-distribution, ce que fait habituellement l'équipe de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage d'Oxfam pour l'assistance en espèces.

Les responsables de cas de la WEO assuraient le suivi des personnes survivantes de VBG ayant reçu une assistance en espèces dans le cadre du processus de prise en charge des cas. Au cours du suivi, les responsables de cas évaluaient si le problème à l'origine du transfert d'espèces avait été résolu, si les autres services de protection avaient été fournis et si un quelconque risque était apparu à la suite du transfert d'espèces. Les responsables de cas contrôlaient également l'utilisation des espèces et évaluaient en permanence la sécurité de la personne survivante.

Conclusions



« La moitié de mes problèmes a été résolue grâce aux espèces que j'ai reçues. »
– Survivante de VBG dans la province de Ninive

En l'absence de collecte de données de suivi post-distribution, les conclusions suivantes ont été communiquées par le personnel du projet et les responsables de cas chargés du suivi de l'utilisation des transferts d'espèces pour rendre compte de l'ensemble des cas. Elles n'ont pas été quantifiées ni qualifiées par un système de suivi et d'évaluation.

Les transferts d'espèces ont aidé les personnes survivantes de VBG à couvrir les frais de transport pour accéder aux services prévus par leur plan d'action, dont leur domicile était très éloigné. En outre, les transferts d'espèces ont permis d'améliorer leur bien-être émotionnel et leur niveau de confiance. Selon l'examen des dossiers des personnes survivantes par les responsables des cas, cette expérience était partagée par « presque toutes » les personnes survivantes. En outre, environ la moitié des personnes survivantes ont déclaré, selon leurs responsables de cas, qu'elles se sentaient en sécurité, heureuses et plus stables sur le plan émotionnel, particulièrement les personnes qui ont pu continuer à payer le loyer de leur logement. De nombreuses personnes survivantes ont fait part aux responsables de cas de leurs inquiétudes quant à la durabilité de ces revenus si elles ne pouvaient pas accéder à des moyens de subsistance.

« Je suis désormais en sécurité après les séances et je peux payer mon loyer. »
– Veuve survivante de VBG dans la province de Ninive qui a pu continuer à louer le logement dans lequel elle vivait, loin de son frère violent.

« J'ai acheté une prothèse auditive grâce à laquelle j'entends bien. J'ai pu acheter de la nourriture et des vêtements pour mes enfants et j'ai aussi remboursé mes dettes. »
– Survivante de VBG handicapée qui, avant de recevoir et d'utiliser des transferts d'espèces, subissait la violence verbale de sa famille en raison de ses problèmes d'audition



Enseignements Tirés et Recommandations



Les présents enseignements programmatiques et opérationnels, ainsi que les recommandations correspondantes, sont tirés des expériences et des analyses du personnel responsable du projet et du partenariat qui ont été saisies au cours de plusieurs discussions axées sur les enseignements tirés et animées par la WRC.

Enseignements programmatiques

Enseignements tirés	Recommandations
<p>Mécanisme de distribution</p> <p>Le versement d'espèces en main propre était possible et approprié pour les personnes survivantes. Cette modalité de versement était considérée comme sûre ; d'autres mécanismes de distribution auraient obligé les personnes survivantes à parcourir de longues distances et engendré des frais de transport.</p>	<p>Continuer à fournir aux personnes survivantes une assistance en espèces sous forme de paiement direct dans ce contexte, mais analyser la situation de façon continue pour garantir la sécurité, l'accès et l'inclusion.</p>
<p>Valeur de transfert</p> <p>La valeur de transfert maximale prévue par les procédures opérationnelles normalisées était de 200 USD par survivante. Cependant, ce montant ne couvrait pas l'intégralité des besoins de certaines personnes survivantes. Outre les besoins individuels, la distance et la couverture des services dans une communauté donnée diffèrent largement, ce qui influence non seulement le coût d'accès aux biens et services spécifiques, mais aussi le coût du transport.</p>	<p>Intégrer les biens et les services de protection et les coûts associés dans les évaluations de marché afin de déterminer des valeurs de transfert adéquates et, de façon plus générale, des procédures opérationnelles normalisées adaptées au contexte. Cela pourrait également servir à définir les critères d'inclusion ou d'exclusion et à s'assurer que l'assistance est fournie systématiquement et dans le respect des principes humanitaires.</p> <p>Augmenter également la fourchette des valeurs de transfert autorisées pour permettre plus de flexibilité et ainsi mieux répondre aux besoins variables et individuels des personnes survivantes de VBG ; des valeurs allant de 50 USD à 500 USD peuvent convenir dans la province de Ninive.</p>
<p>Fréquence et durée des transferts</p> <p>Les procédures opérationnelles normalisées prévoyaient un maximum de trois transferts pour les cas exceptionnels. Cependant, en raison de la courte durée du projet, il a été difficile de mettre en œuvre cette procédure au moment opportun.</p>	<p>Augmenter la durée pour couvrir un minimum de trois mois et rechercher de manière proactive des projets à plus long terme (d'une durée supérieure à six mois de préférence) afin de fournir une réponse appropriée aux besoins individuels des personnes survivantes.</p>



Enseignements tirés	Recommandations
<p>Orientations</p> <p>Les personnes survivantes ont pu accéder à différents systèmes d'orientation pour répondre à l'ensemble de leurs besoins en temps opportun.</p>	<p>Continuer à renforcer les systèmes d'orientation. Ils sont déjà bien organisés et coordonnés dans la province de Ninive, mais peuvent être perfectionnés. Une collaboration étroite entre les partenaires est essentielle à la qualité des soins et à la réalisation des objectifs du programme ainsi que des objectifs liés au rétablissement des personnes survivantes.</p>

Enseignements opérationnels

Enseignements tirés	Recommandations
<p>Utiliser les meilleures pratiques existantes et les adapter au contexte</p> <p>Bien qu'Oxfam ait adapté ses ressources organisationnelles en matière de transferts monétaires pour la protection, qui se fondent sur les meilleures pratiques organisationnelles, le personnel de terrain d'Oxfam et de ses partenaires manquait d'informations sur les directives et les outils relatifs aux meilleures pratiques mondiales qui auraient pu les aider à gérer les points « délicats » tels que le suivi et l'évaluation des transferts d'espèces aux personnes survivantes (par rapport aux autres bénéficiaires de transferts d'espèces) et permettre à Oxfam et à la WEO d'intégrer un suivi post-distribution dans les procédures opérationnelles normalisées.</p>	<p>Utiliser les ressources existantes (notamment les orientations, les outils et les supports de formation) et les adapter au contexte, en plus des meilleures pratiques et des orientations organisationnelles.</p> <p>Le déploiement mondial des ressources existantes doit se poursuivre pour sensibiliser les professionnels sur le terrain et garantir que ce personnel, déjà très dispersé, ne cherche pas à réinventer la roue et puisse saisir des occasions de contribuer à l'élaboration de preuves mondiales. Cela nécessite d'y consacrer des ressources spécifiques.</p>

Enseignements tirés	Recommandations
<p>Procédures opérationnelles normalisées</p> <p>De nombreux enseignements tirés portent sur les procédures opérationnelles normalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Lorsque les responsables des cas ont commencé à mettre en œuvre les procédures opérationnelles normalisées auprès des personnes survivantes, ils ont constaté que les transferts d'espèces pouvaient constituer une modalité appropriée pour certaines personnes survivantes qui ne répondaient pas aux critères d'admissibilité. » Afin que les décaissements d'espèces soient effectués dans les délais, il est essentiel que le personnel chargé des finances et celui chargé des autres fonctions de soutien aux programmes soient en mesure de traiter les paiements dans les délais impartis, sans goulot d'étranglement et parallèlement aux transferts d'espèces à usages multiples, dont les paramètres sont différents. » Les exigences en matière de lutte contre la fraude et d'audit que doit respecter le personnel chargé des finances pour être en conformité avec les conditions établies par les donateurs peuvent aller à l'encontre d'une approche centrée sur les personnes survivantes. 	<ul style="list-style-type: none"> » Élaborer les procédures opérationnelles normalisées en étroite collaboration avec les spécialistes des transferts monétaires et des VBG en se fondant sur une analyse de la situation et un projet pilote, suivis d'un ajustement de la redevabilité, de la qualité des soins, de l'efficacité et de l'efficience. Un programme de plus longue durée offre la possibilité de piloter et de mettre à jour les procédures opérationnelles normalisées selon les besoins. » Des discussions approfondies entre les spécialistes des VBG et des transferts monétaires, le personnel chargé des finances et les autres fonctions de soutien des programmes doivent avoir lieu pendant la phase d'élaboration des procédures opérationnelles normalisées afin de déterminer où, comment et quand les méthodes de travail habituelles peuvent être aller à l'encontre de l'approche centrée sur les personnes survivantes et de la résolution des problèmes prévue par les procédures opérationnelles normalisées. » Afin de ne pas réinventer la roue, il convient d'œuvrer à l'harmonisation des procédures opérationnelles normalisées entre les prestataires de services évoluant dans le même contexte opérationnel afin que de nombreux donateurs et prestataires puissent les maintenir, les institutionnaliser et les étendre efficacement. Ces efforts ne doivent cependant pas négliger la variation des coûts et de la concentration et/ou de la qualité des services d'un site à l'autre. » Intégrer des systèmes d'orientation complets en plus des transferts monétaires dans les procédures opérationnelles normalisées afin de répondre pleinement aux besoins des personnes survivantes. » Les procédures opérationnelles normalisées doivent être soutenues à l'aide des ressources appropriées, notamment la parité entre les genres dans les pratiques d'embauche.

Enseignements tirés	Recommandations
<p>Identification des cas</p> <p>Cette approche étant nouvelle, les responsables des cas ont eu au départ quelques difficultés à appliquer les procédures opérationnelles normalisées auprès des personnes survivantes. Plutôt qu’une formation unique portant sur les procédures opérationnelles normalisées, un accompagnement peut être utile aux responsables de cas lorsqu’ils mettent en pratique ces procédures pour la première fois.</p>	<p>Intégrer l’accompagnement dans le plan de travail et les ressources du projet.</p>
<p>Identification et suivi des cas lors de la pandémie de COVID-19</p> <p>Compte tenu de l’augmentation du taux d’infection par la COVID-19 pendant la période du projet, il a fallu adapter les étapes d’identification des cas, de distribution des espèces et de suivi du processus afin de protéger la santé et la sécurité des personnes survivantes et du personnel d’Oxfam et de la WEO. Les communautés de personnes survivantes ont été confrontées à différents taux d’infection et niveaux de confinement. Les problèmes d’accès étaient liés à la communication par téléphone des responsables des cas avec les personnes survivantes, car beaucoup d’entre elles ne possédaient pas leur propre téléphone ; la difficulté pour les personnes survivantes de définir une heure et un endroit appropriés pour une rencontre confidentielle avec leurs responsables des cas ; et l’environnement général de sécurité.</p>	<p>Se préparer aux futures vagues d’infection pour être en mesure de s’adapter et de changer rapidement de direction afin de poursuivre les programmes en s’appuyant sur les adaptations réalisées à ce jour, notamment :</p> <p>L’organisation, par les responsables de cas, d’activités à domicile telles que des campagnes de sensibilisation et la diffusion d’informations sur les ressources disponibles au centre communautaire (sans faire référence aux VBG), et l’organisation d’autres activités telles que la couture et les activités de soutien psychosocial, y compris des séances de méditation, au centre communautaire. L’envoi de SMS indiquant « la voie est libre » ou d’autres messages similaires par les personnes survivantes à leurs responsables des cas, afin de confirmer que le moment était propice à des discussions par téléphone dans le cadre du suivi.</p>

Enseignements tirés	Recommandations
<p>Confidentialité et gestion des risques</p> <p>Les efforts déployés pour préserver la confidentialité des personnes survivantes de VBG ont été entravés par plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> » En raison de problèmes de connectivité et du court délai de réponse requis pour les demandes d'orientation des personnes survivantes à haut risque vers les transferts monétaires, les responsables des cas ont parfois procédé à la prise en charge ou au suivi à domicile lorsqu'une survivante se présentait pour percevoir son transfert d'espèces. Les visites à domicile n'avaient lieu qu'après une communication préalable et confidentielle entre les personnes survivantes et les responsables des cas concernant la date, l'heure et le lieu qui convenaient et qui étaient sûrs pour la personne survivante. À chaque fois, les responsables des cas s'assuraient que l'auteur des violences n'était pas au domicile au moment de la visite. » En outre, ils prenaient soin d'éviter de se faire remarquer par les voisins et, si nécessaire, prétendaient assurer la prestation d'un autre type de service. » En raison d'inquiétudes liées à la gestion du suivi post-distribution des transferts d'espèces auprès des personnes survivantes, les partenaires ont décidé de ne pas effectuer ce suivi, ce qui a limité la possibilité de tirer des enseignements des effets qu'avaient eus les transferts d'espèces sur le rétablissement des personnes survivantes. 	<p>Renforcer davantage la séparation des tâches pour assurer la confidentialité et la prévention de l'exploitation et des abus sexuels afin que la personne survivante n'interagisse qu'avec son responsable des cas.</p> <p>La personne survivante doit être informée de la nécessité de préserver la confidentialité des informations relatives au paiement et aux détails du dossier.</p> <p>Atteindre la parité de genre au sein du personnel, notamment lors du décaissement des espèces par les responsables des cas.</p> <p>Un suivi post-distribution éthique est possible pour les personnes survivantes de VBG. Voir les orientations et les outils relatifs aux meilleures pratiques.¹⁴</p>

14 Women's Refugee Commission, « Resources for Mainstreaming Gender-Based Violence (GBV) Considerations in Cash and Voucher Assistance (CVA) and Utilizing CVA in GBV Prevention and Response ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.womensrefugeecommission.org/research-resources/mainstreaming-gender-based-violence-considerations-cash-voucher-assistance/>. Voir également le rapport d'Oxfam, disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620602/rr-gender-profile-iraq-131218-en.pdf>.

Enseignements tirés	Recommandations
<p>Suivi post-distribution</p> <p>Il est possible et crucial de réaliser un suivi post-distribution auprès des personnes survivantes dans le cadre de l'orientation vers les transferts monétaires. Étant donné que les responsables des cas de VBG ont assuré le suivi des personnes survivantes lors de la réception et de l'utilisation de l'assistance en nature, ils peuvent également assurer le suivi de la réception et de l'utilisation des transferts d'espèces. Cela permet de gagner en efficacité lorsque les personnes survivantes bénéficient d'une assistance multimodale. Cela garantit également que seuls les responsables des cas qualifiés ont accès aux données des personnes survivantes. Seules les données ne contenant pas de renseignements personnels peuvent être communiquées à des personnes qui ne sont pas des responsables des cas, et uniquement en cas d'absolue nécessité.</p>	<p>Dans la mesure du possible, effectuer le suivi en personne dans un lieu sûr et confidentiel plutôt que par téléphone.</p> <p>Adapter les outils relatifs aux meilleures pratiques mondiales au contexte.</p> <p>Il faut supprimer les renseignements personnels contenus dans le suivi post-distribution et les autres outils de suivi de l'évolution des cas des personnes survivantes (par exemple, en les codant). La responsable des questions de genre d'Oxfam et les responsables des cas de la WEO peuvent utiliser ces outils pour comprendre l'évolution des cas.</p> <p>Veiller à ce que les organisations locales, y compris celles qui fournissent des services de lutte contre les VBG, disposent du temps et des ressources nécessaires pour mettre en place une unité solide de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage.</p> <p>Financer et mettre en œuvre des projets à plus long terme qui intègrent les transferts monétaires et la lutte contre les VBG comme un facteur favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes de suivi et d'évaluation adéquats, y compris la réalisation du suivi post-distribution, en particulier avec les personnes survivantes qui reçoivent des transferts multiples.</p>
<p>Stratégie de sortie</p> <p>Afin de garantir que l'orientation vers les transferts monétaires n'expose pas les personnes survivantes de VBG à d'autres préjudices, il est essentiel de faciliter l'orientation vers les transferts monétaires, mais également vers des moyens de subsistance sûrs et qui tiennent compte des questions de genre (voire qui visent à faire évoluer les inégalités de genre) afin que les personnes survivantes puissent devenir autosuffisantes.</p>	<p>Un projet à plus long terme permet d'apporter un soutien plus complet aux personnes survivantes. En outre, bien que la norme pour assurer une prestation de soins de qualité soit établie à un responsable des cas pour 20 personnes survivantes, les organisations peuvent envisager de réduire le nombre de cas gérés par un responsable pour permettre un suivi adéquat.</p>

Prochaines Etapes



Oxfam et la WEO poursuivront l'intégration des transferts monétaires dans la prise en charge des cas de VBG.

La WEO veillera à :

- » Intégrer systématiquement les transferts monétaires dans son programme de lutte contre les VBG, en mettant en œuvre les composantes programmatiques de lutte contre les VBG et d'orientation vers les transferts monétaires en faisant appel à des partenariats, ou en renforçant les capacités internes en matière de transferts monétaires afin de mettre en œuvre les deux composantes programmatiques en interne ;
- » Continuer à élaborer et/ou à renforcer les procédures opérationnelles normalisées en se fondant sur les enseignements tirés, en intégrant des critères d'admissibilité plus larges, et à renforcer l'évaluation initiale de prise en charge des cas ;
- » Se concentrer sur le suivi et l'évaluation afin de renforcer les capacités internes et de contribuer au renforcement de la base de données nationales, régionales et mondiales ;
- » Reproduire et étendre les approches réussies en veillant à ce que les ressources soient appropriées pour soutenir les bonnes pratiques (y compris les ratios standard du nombre de responsables des cas par rapport au nombre de personnes survivantes et la répartition géographique des dossiers). Compte tenu des ressources actuelles, la capacité maximale de la WEO est de 100 personnes survivantes, mais elle pourrait atteindre 300 personnes survivantes grâce au recrutement de quelques membres du personnel supplémentaires.

Oxfam veillera à :

- » Continuer à établir des partenariats avec les organisations locales pour mettre en œuvre des programmes intégrant les transferts monétaires ;
- » Renforcer ses outils en s'appuyant sur les enseignements tirés et les ressources existantes, notamment le Recueil sur les transferts monétaires et la violence basée sur le genre et la Boîte à outils pour les praticiens de transferts monétaires et de VBG élaborée par la WRC, Mercy Corps et l'International Rescue Committee, afin d'améliorer le suivi et l'évaluation ;
- » Continuer à mettre l'accent sur la formation de son personnel et de celui de ses partenaires à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et à l'atténuation des risques ;
- » Partager les enseignements tirés des phases pilotes, de la reproduction et du déploiement à grande échelle des approches réussies, notamment avec les équipes d'Oxfam dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ;
- » Continuer de participer à la coordination locale, nationale, régionale et mondiale des transferts monétaires destinés aux personnes survivantes de VBG.



Prise en compte des spécificités locales

Les recommandations suivantes de la WEO et d'Oxfam proposent des pistes pour renforcer la prise en compte des spécificités locales dans les interventions de lutte contre les VBG intégrant les transferts monétaires en Iraq.

- » Veiller à ce que les évaluations des partenariats entre les organisations locales et internationales comprennent des autoévaluations et des évaluations des partenaires afin que les possibilités de formation puissent être mutuellement définies et mises en œuvre pour renforcer les connaissances, les compétences et les attitudes respectives ; la formation ne devrait pas être dispensée en une seule fois, mais de manière continue tout au long du cycle de vie du partenariat et du cycle du programme ;
- » Veiller à ce que les procédures opérationnelles normalisées des partenaires locaux soient dotées de ressources appropriées et équitables dans les budgets des projets, afin que les organisations locales puissent non seulement être efficaces, mais aussi préparées à étendre les approches réussies et à mener un plus grand nombre de projets à l'avenir ;
- » Les donateurs devraient financer directement les organisations locales qui ont fait leurs preuves en matière de programmes de lutte contre les VBG intégrant les transferts monétaires. Les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) déjà spécialisées dans les transferts monétaires pour la protection peuvent jouer le rôle de mentor pour former et accompagner les partenaires locaux dans ce domaine, notamment lors de l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées et de systèmes de suivi et d'évaluation, ainsi que lors de la documentation des approches réussies et des meilleures pratiques programmatiques de transferts monétaires et de lutte contre les VBG (séparément et de manière intégrée), afin que les partenaires locaux puissent pleinement mettre en œuvre le programme de lutte contre les VBG en intégrant les transferts monétaires après la phase pilote ;
- » Faire appel aux partenaires locaux dès les premières phases de proposition et d'évaluation, plutôt qu'uniquement en tant que responsables de la mise en œuvre, et leur fournir un soutien régulier ;
- » Lorsque plusieurs partenaires locaux font partie d'un consortium et mettent en œuvre des programmes dans différents sites éloignés les uns des autres, réunir régulièrement les collègues tout au long du cycle du projet afin que les partenaires locaux puissent apprendre de leurs expériences respectives (nuances, similitudes et différences) et constituer un réseau ;
- » Renforcer la fréquence des efforts de coordination ainsi que la participation des organisations locales au groupe de travail sur les VBG et les transferts monétaires pour :
 - ◇ Collaborer à l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées qui s'appuient sur les meilleures pratiques et l'expertise régionale (de l'équipe spéciale en Syrie) et qui abordent la répartition des rôles et des responsabilités, le respect de la confidentialité des personnes survivantes pendant le processus d'orientation, etc.
 - ◇ Obtenir des ressources pour fournir une formation et un accompagnement aux organisations locales afin de renforcer leur expertise actuelle et de leur permettre de mener les interventions.
 - ◇ Sensibiliser les donateurs et les ONGI aux relations entre les organisations internationales et locales compte tenu des exigences des donateurs en matière de lutte contre la fraude qui décentrent les organisations locales, et discuter de la manière de répondre aux préoccupations des donateurs et des organisations locales.
 - ◇ Renforcer les capacités de suivi et d'évaluation et l'analyse des avantages des transferts monétaires, ainsi que les connaissances et les compétences des professionnels en matière d'atténuation des risques.

- ◇ Plaider auprès des donateurs pour qu'ils envisagent et appuient régulièrement les orientations vers les transferts monétaires dans le cadre des interventions de lutte contre les VBG et souligner que le financement échelonné des mêmes partenaires dans le(s) même(s) site(s) géographique(s) peut favoriser le renforcement des partenariats et des capacités et le développement des organisations locales.
- ◇ Organiser des événements pour permettre aux prestataires de services de partager leurs expériences.

Conclusion



L'intégration de l'orientation vers les transferts monétaires dans la prise en charge des cas de VBG et la fourniture coordonnée de transferts monétaires aux personnes survivantes de VBG, le cas échéant, permettent de sauver des vies et de renforcer la sécurité et la résilience des personnes survivantes de VBG. Elle peut leur permettre d'accéder à des services juridiques, à un soutien psychosocial et à un traitement médical pour les aider à se relever des violences.

Les parties prenantes œuvrant et finançant des travaux dans ce contexte doivent systématiquement promouvoir l'intégration des transferts monétaires aux programmes de lutte contre les VBG et adapter l'assistance à la situation de chaque survivante.

En Iraq, comme le montrent la présente étude de cas et l'expérience d'Oxfam avec ses autres partenaires locaux, les organisations locales solides sont prêtes à adapter aux spécificités locales la lutte contre les VBG intégrant les transferts monétaires. L'intégration de l'assistance en espèces dans la prise en charge des cas de VBG peut constituer un soutien immédiat pour les personnes survivantes de VBG et leur permettre d'accéder à des ressources vitales, telles que des services juridiques, de santé et de santé mentale. L'intégration de l'assistance en espèces dans la prise en charge des cas de VBG peut ainsi aider les personnes survivantes à se rétablir, contribuer à accroître leur résilience et renforcer les résultats en matière de protection.



Acronymes et abréviations



EIIL	État islamique d'Iraq et du Levant
VBG	Violences basées sur le genre
WEO	Women Empowerment Organization
WRC	Women's Refugee Commission



